

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 6 AVRIL 2021

Assistaient à la réunion : Patrick JUDALET, Marie-Laure LEUILLET, Dominique MASSOUBRE, Patricia VILCHES PARDO, Luc HURBAIN, Catherine MENARD, Bernard GIRAUD, Marie-Noëlle ELION, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Muriel ARNAUD, Eric MAUDUIT, Valérie CHOPIN, Nathalie GESELL, Henri SERRE, Adeline VERMEERSCH, Geoffroy RAIMOND, Bruno VILLATTE, Marc HENRIET, Philippe ALLELY, Pierre ROUVE.

Etaient excusés : Sophie VERNAUDON qui avait donné pouvoir à Patrick JUDALET, Benoit RICHARD qui avait donné pouvoir à Luc HURBAIN, Sandra FRADON, Perrine FISCHER, Dorian CHAUVET qui avait donné pouvoir à Marie-Laure LEUILLET.

Etait absente : Lucie DI BIASI.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la séance en date du 8 Mars 2021.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Marie-Laure LEUILLET est désignée secrétaire de séance.

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I – PRESENTATION PROGRAMMES « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Validation de la convention d'adhésion et élaboration du programme « Petites Villes de Demain »

Les Commissions Cadre de Vie et d'Urbanisme se sont réunies mardi 30 mars 2021 à 18 heures pour étudier le dossier contenu dans le programme Petites Villes de Demain pour lequel la Ville de La Châtre a été retenue.

Le compte-rendu et les documents sont présentés lors du Conseil Municipal. Il est ensuite nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention portée par :

- la Ville de La Châtre,
- la Commune de Sainte-Sévère,
- la Communauté de Communes La Châtre Sainte-Sévère.

Et d'autre part par :

- l'Etat,
- le Conseil Régional Centre Val de Loire,
- le Département de l'Indre,
- la banque des Territoires.

D'autre part il sera nécessaire de recruter un chef de projet pour le suivi et l'animation de ce programme. Il sera recruté par la Communauté de Communes avec l'aide de l'Etat qui apportera 70 % du financement du poste. Les 30 % qui resteront à financer seront partagés à hauteur de 15 % chacun par :

- la Ville de La Châtre,
- la Commune de Sainte-Sévère/Indre.

Après les interventions de Pierre Rouve et Bruno Villatte qui ont fait l'objet de réponses de M. Le Maire.

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 Abstentions : Bruno Villatte, Pierre Rouve).

II – MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

Voté à l'unanimité.

III – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2020 – VILLE/EAU AFFECTATIONS DES RESULTATS 2020 – VILLE / EAU BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2021 – VILLE / EAU

VILLE

Vote du Compte Administratif 2020 présenté par Dominique Massoubre (Patrick Judalet quitte la salle).

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 Abstention Bruno Villatte).

Compte de Gestion 2020 transmis par le Trésorier (M. Le Maire siège à nouveau).

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 Abstention Bruno Villatte).

Affectation des résultats 2020

Voté à l'unanimité.

Budget supplémentaire 2021

Voté à l'unanimité.

SERVICE DE L'EAU

Vote du Compte Administratif 2020 présenté par Dominique Massoubre (M. Patrick Judalet ayant quitté la salle).

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 Abstentions Bruno Villatte, Pierre ROUVE).

Compte de Gestion 2020 transmis par le Trésorier (M. le Maire siège à nouveau)

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 Abstentions Bruno Villatte, Pierre ROUVE).

Affectation des résultats 2020

Voté à l'unanimité.

Budget supplémentaire 2021

Voté à l'unanimité.

| |
|---|
| IV – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 |
|---|

- Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances prévoyant la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

- Compte tenu que la taxe d'habitation est supprimée, il n'est plus nécessaire de délibérer sur son taux.

Pour les 20% de foyers qui s'en acquittent encore, le taux de 2019 s'applique automatiquement. Pour mémoire il était de 14.70%.

- Compte tenu que la suppression du produit de la TH est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le taux de référence 2021 de TFPB sera égal à la somme du taux communal (23,76%) et du taux départemental de TFPB de 2020 (16,21%) dans le respect des règles de plafonnement.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 Mars 2021.

Les taux d'imposition de la commune votés par le Conseil municipal en 2020 étaient les suivants :

- Taxe foncière (bâti) 23,76%
- Taxe foncière (non bâti) 57,89%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de voter les taux des deux taxes pour l'exercice 2021 comme suit.

- Taxe foncière (bâti) 39,97% (part communale à 23,76% + part départementale à 16,21%)
- Taxe foncière (non bâti) 57,89%

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois.

V – DEUX DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT

1- Dans le cadre du plan de relance « Jardins partagés et collectifs » - Charpente et couverture pour le local réalisé par le Lycée pour les Jardins Familiaux de La Châtre

Voté à l'unanimité.

2- Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) – Achat de tablettes à l'école Delacroix

Voté à l'unanimité.

VI – SUBVENTION POUR LES « RENCONTRES JEUNES CHERCHEURS INDRE 2021 » (COLLEGE GEORGE SAND LA CHATRE) D'UN MONTANT DE 100 €

Voté à l'unanimité.

VII – MISE EN VENTE DE BIENS COMMUNAUX

1- Mise en vente d'un bien communal à 15 000 €, situé 70 Rue Venose

Voté à l'unanimité.

2- Confirmation vente de l'ancienne MJC à 30 000 € (suite à réception estimation des Domaines)

Voté à l'unanimité.

VIII – ADMISSIONS EN NON-VALEUR – SERVICE DE L'EAU

Voté à l'unanimité.

IX – VENTE D'HERBE DES PRES DES BORDS DE L'INDRE (EN PARTIE)

Voté à l'unanimité.

X – PERSONNEL MUNICIPAL (MISE A DISPOSITION D'UN AGENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 4H PAR SEMAINE)

Voté à l'unanimité.

XI – PLAN DE RECOLEMENT DECENNAL 2021/2031 DU MUSEE GEORGE SAND ET DE LA VALLE NOIRE

Voté à l'unanimité.

XII – DOSSIER PLAN D’ACTION POUR LE PATRIMOINE ECRIT (PAPE) – FONDS ANCIENS

Voté à l’unanimité.

XIII – DON AUX FONDS PATRIMONIAUX DE LA VILLE

Voté à l’unanimité.

XIV – QUESTIONS DIVERSES

1- « Trophée Ville de La Châtre » en 2021 au Golf des Dryades-

Monsieur le Maire indique qu’il a été sollicité par l’association sportive du Golf des Dryades afin qu’une compétition « Trophée Ville de La Châtre » soit organisée au Golf Club des Dryades à Pouligny-Notre-Dame en 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

La compétition se déroulera un dimanche et à la fin de celle-ci, il est organisé une remise de prix aux meilleurs joueurs du jour par le partenaire.

La contrepartie de ce « Trophée Ville de la Châtre » consistera à un sponsoring de la Ville à hauteur de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des suffrages exprimés (3 Abstentions : Bruno Villatte, Marc Henriet, Pierre Rouve) donne son accord à ce partenariat.

2-Remerciements

- Mme D’HOOGHE

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de son époux.

Attribution de la subvention de fonctionnement 2021 :

- Les Amis du Vieux La Châtre
- Commune Libre du P’tit Mur
- Ecole maternelle Marie-Louise Laguerre
- Association S.O.S. Ecoute Indre

Les Membres du Conseil d’Administration et tout le personnel des Jardins de l’Espersévérance remercient la Ville pour les dons de masques, pour la deuxième fois aux personnes en insertion sur le site.

3-Informations

a) La Ville de la Châtre est au côté des musiciens en finançant (440 €) un stage à l’académie d’été « Musique au fil de l’Indre » du 16 au 23 juillet 2021 qui a pour but de promouvoir la musique d’harmonie et rendre accessible au plus grand nombre la pratique musicale.

Le Conseil Municipal donne son accord à l’unanimité.

b) Le Musée George Sand intègre, par sa directrice Vanessa Weinling, le Conseil d’administration de la Fédération Nationale des Maisons d’Ecrivains et des Patrimoines Littéraires.

Le réseau des maisons d'écrivains permet la diffusion et les recherches dans le domaine de la littérature.

Il constitue un important facteur d'attractivité pour le patrimoine et le Musée de la Châtre.

Monsieur le Maire félicite Vanessa Weinling pour cette nomination.

c) Centre de Vaccination

Monsieur le Maire fait un point sur le centre de vaccination de la Châtre.

A la date du dimanche 4 avril 2021, le centre de vaccination de la Châtre a réalisé 2 271 injections de vaccins qui se répartissent de la manière suivante :

- 645 personnes ont reçu les deux injections
- 981 personnes ont reçu 1 première injection

A partir du lundi 12 avril 2021, une 3^{ème} ligne de vaccination sera ouverte et la capacité de vaccination passera à 660 vaccins Pfizer par semaine avec l'organisation suivante :

- 2 lignes de vaccination Pfizer
- 1 ligne Astra Zeneca

Les prises de rendez-vous se font uniquement au téléphone au 02-54-06-15-10 (assuré par les Maîtres-Nageurs de la CDC et le personnel de l'accueil de la Mairie.)

Un grand merci aux professionnels de santé (infirmières, médecins, pharmaciens...) et aux bénévoles œuvrant dans le centre de vaccinations de la salle des fêtes mise à disposition par la Commune qui est ouvert depuis le samedi 23 janvier 2021.

Le centre de vaccination est toujours à la recherche de bénévoles pour compléter les effectifs journaliers pour les différents postes d'accueil.

Les personnes intéressées peuvent appeler la Mairie (02-54-06-26-06).

d) Location local 13 rue Venose

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour louer à partir du 1^{er} mai 2021, ce local à M. Ian Leek-Branch qui est restaurateur de meubles.